

Paris, le 24 mai 2011

Le saviez-vous ?

CSP Formation estime que seul 7% des salariés en entreprise ont utilisé leur DIF (Droit Individuel à la Formation) depuis 2005*

** Et 11% des salariés de la fonction publique*

Et pourtant, grâce au DIF, nous bénéficions tous chaque année d'un nombre d'heures de formation pour cultiver notre talent, que nous soyons en CDI ou en CDD, à temps plein ou à temps partiel !

5 bonnes raisons de solliciter son DIF !

1. Boostez votre carrière !

Vous avez l'opportunité d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer vos compétences tout au long de votre carrière professionnelle. Ainsi, une certification utile pour votre poste, une formation de développement personnel ou encore un stage d'anglais peuvent être suivis au titre du DIF !



2. Ouvrez vos horizons !

Véritables éléments d'évolution de carrières, les formations utilisées dans le cadre du DIF améliorent votre employabilité. Ces initiatives montrent par ailleurs votre motivation pour progresser au quotidien et pour vous adapter aux évolutions de votre entreprise ou du marché.

3. Faites valoir votre droit !

Parce que c'est un de vos droits et vous devez le savoir ! Chaque année, vous capitalisez un droit à la formation d'une durée de 20 heures par an, cumulable sur 6 ans et plafonné à 120 heures. L'originalité du DIF réside dans l'initiative du salarié : c'est à vous de formuler une demande à votre employeur. A partir du moment où il donne son accord, les frais occasionnés par une formation sont à sa charge même si celle-ci se déroule hors temps de travail.



4. Elargissez votre réseau !

Les sessions de formation sont également l'opportunité de s'ouvrir aux autres stagiaires, d'échanger sur votre métier et sur le marché sur lequel se positionne votre entreprise afin de vous créer un réseau de relations.

5. Faites-vous plaisir !

Enfin, ce dispositif est l'occasion de se former sur des thèmes qui vous intéressent et de bénéficier de formations, surtout si vous en avez peu suivi dans votre carrière.

Bon à savoir !

Depuis novembre 2009, sachez que **la portabilité vous permet de conserver et d'utiliser votre DIF en cas de changement d'entreprise** ! En cas de rupture du contrat de travail, vous pouvez utiliser les sommes qui correspondent à votre solde d'heures acquises au titre du DIF pour des actions de formation.

- **En cas de démission** : vous demandez à bénéficier de votre DIF sous réserve que l'action de formation soit engagée avant la fin du préavis ;
- **En cas de licenciement** (sauf faute lourde) : vous pouvez bénéficier de votre DIF si vous en faites la demande avant la fin de votre préavis. Si vous n'optez pas pour ce droit d'utilisation, les heures de DIF rentrent dans le cadre de la portabilité.

Pour en savoir plus sur le DIF, téléchargez le **Guide pratique du DIF** sur <http://www.csp.fr/dif>

A propos de CSP Formation

Créée en 1969, CSP Formation, 3ème acteur français de la formation professionnelle et **spécialiste des managers en entreprise**, appartient au Groupe Editions Lefebvre Sarrut.

CSP Formation, implantée dans 14 villes de France et de Belgique, propose 550 stages en inter et intra entreprises (présentiel, Rich Learning®) et également du conseil, coaching et bilan de compétences. 250 consultants animent en France et à l'international dans 14 domaines d'expertise comme le management, l'efficacité et développement personnel, la gestion de projet, la communication, la vente, la relation client, la finance, les ressources humaines, la qualité, l'environnement, la santé au travail... Par sa pédagogie interactive et ses techniques d'apprentissage par le jeu, CSP Formation innove en créant de nouveaux réflexes et rend les participants immédiatement opérationnels. En se positionnant comme architecte de la formation, les entreprises du CAC 40, les PME et le Secteur Public font confiance à CSP Formation avec plus de 50 000 stagiaires par an.

1er organisme professionnel à obtenir les 3 certifications ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001, Membre de Global Compact et signataire de la charte de la diversité, CSP Formation affirme son engagement éco-citoyen.

Par la force de son slogan « Ensemble, cultivons le talent ! » CSP Formation place l'accroissement du capital humain de ses clients, au cœur de sa stratégie.

www.csp.fr

** CSP Formation confirme sa volonté d'innover en lançant le Rich Learning® une offre « blended » originale et unique sur le marché, issue de nombreux mois de recherche avec des clients majeurs de l'économie française.*
www.rich-learning.fr

Contact presse



Claire Bancal
01 53 24 90 04
c.bancal@csp.fr



Lucie Bocquier / Aurélie Jeanne
02 41 43 96 17 / 01 41 11 37 76
lucie@oxygen-rp.com / aureliej@oxygen-rp.com